

communautés et les dirigeants autochtones ne devraient-ils pas décider des domaines d'étude qui présentent un intérêt stratégique?

Plusieurs groupes, dont le conseil tribal Nuu-chah-nulth, ont fait valoir que les autochtones souhaitaient avoir beaucoup plus l'occasion de gérer plutôt que d'administrer les programmes gouvernementaux, y compris le programme d'aide aux études postsecondaires. Le conseil tribal Nuu-chah-nulth considérait sa participation à un mode optionnel de financement qui englobait les fonds du programme d'aide aux études postsecondaires comme une amélioration notable par rapport au pouvoir de décision dont les autochtones jouissent habituellement à l'égard des fonds octroyés. Il y voit un exemple de la façon dont l'exercice d'un contrôle plus grand par des autochtones se traduit par une utilisation beaucoup plus rationnelle des ressources financières, une plus grande stimulation des étudiants à faire de leur mieux et un meilleur niveau de service à l'ensemble des autochtones. Tout en considérant son expérience à l'égard des modes optionnels de financement comme positive, le Conseil a fait clairement ressortir que les autochtones voulaient exercer un contrôle beaucoup plus grand sur la façon dont les programmes gouvernementaux sont conçus et mis en oeuvre chez eux. Selon lui, le problème fondamental qui sous-tend la plupart des différends entre les autochtones et le gouvernement est celui de l'autonomie gouvernementale et de la nature fondamentale des relations entre gouvernements autochtones et non autochtones. Il a émis le voeu que de nouvelles initiatives soient prises à cet égard.

De nombreuses organisations s'opposent aux dispositions de la nouvelle politique empêchant de faire appel au sujet de l'insuffisance des crédits. Elles soutiennent que les appels fondés sur des motifs autres que celui-là seraient vraisemblablement peu nombreux. Le sous-ministre adjoint chargé des Services aux Indiens a dit au Comité :

En cas d'appel, si le budget de l'année est épuisé, il n'est pas possible d'interjeter appel contre le fait qu'il n'existe plus de crédits dans le budget. Cependant, on peut faire appel en invoquant l'iniquité du processus de sélection, l'ordre de priorité ou la présence dans le dossier de renseignements erronés. (Fascicule 2:29)

FINANCEMENT DES COLLÈGES INDIENS EN VERTU DU PROGRAMME DE SOUTIEN DES ÉTUDES INDIENNES

Depuis 1976, le gouvernement fédéral finance des établissements spéciaux administrés par les autochtones comme le *Blue Quills College*, le *Old Sun College* et le *Saskatchewan Indian Federated College* (SIFC).

En vertu du Programme de soutien des études indiennes, le gouvernement fédéral et le SIFC ont conclu, en septembre 1988, un accord